



DÉLIBÉRATION N°059/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Septembre 2025

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 02/09/2025

**Date de la publication** : 02/09/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme ALLARD Aurélie, MOHAND O'AMAR Abdelbaki, DALL'ANESE Lisa, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

**Absents** :

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte  
M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique  
Mme DE MARCHI Céline à M. RESSIOT Didier

Présents : 18  
Procurations : 3  
Votants : 21

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 059/2025 OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE TABLEAU D’AFFICHAGE EXTERIEUR 2025-2026.**

Monsieur le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité de renouveler notre contrat de maintenance avec la société ADTM concernant l'entretien et la maintenance du panneau d'affichage extérieur.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **D'accepter** le renouvellement pour une année (27/11/2025 au 27/11/2026) du contrat entre la commune et la société ADTM, pour **l'entretien et la maintenance du panneau d'affichage extérieur, au tarif de 560 € HT (cinq cent soixante Euros) par an.**
- **De préciser** que le forfait d'entretien Inclus:

AR Prefecture

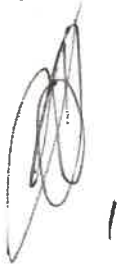
047-214702334-20250908-059\_2025-DE  
Reçu le 09/09/2025

- pièces d'usure si défectueuses (pièces hors usure en supplément)
  - ~~changement de la bande~~ transporteuse (avec possibilité de modification),
  - graissage des articulations,
  - démontage et nettoyage capteur de présence,
  - mise à jour du logiciel automate et de la date,
  - RAZ compteurs,
  - nettoyage interne et externe,
  - test fonctionnement,
  - main-d'œuvre et déplacement
- **Autorise** Monsieur le Maire à le renouveler, selon les conditions inscrites sur ce contrat.
  - **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce contrat et toutes les pièces relatives à cette décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 09/09/2025 et de l'affichage en date du 09/09/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÛZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.